

Monsieur
Pierre Nikolic
Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI
Bundesgasse 3
3003 Berne
Par e-mail: pierre.nikolic@sif.admin.ch

Bâle, le 20 mars 2017
St.01 / JBR

Orientation concernant la conclusion d'une Convention entre la Suisse et la Zambie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales

Monsieur,

Nous nous référons à la lettre du 23 février 2017 de Monsieur l'Ambassadeur Christoph Schelling concernant la conclusion d'une Convention entre la Suisse et la Zambie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales (ci-après Convention). Nous vous remercions de nous consulter à ce sujet.

Nous soutenons la signature de la Convention en question. Nous saluons le fait que la Convention reprenne le standard international en matière d'échange de renseignements et que cet échange soit limité aux impôts visés par la convention.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Association suisse des banquiers



Petrit Ismajli



Jean Brunisholz